

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR
DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2020

PRÉSENTS

Monsieur ODDO Yvan - contrôleur principal au service de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Madame Audrey HOUVET -chargée de mission tutelle consulaire - représentant **la DIRECCTE PACA**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GAMON Christophe, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Elus.**

29 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSÉ Paul, ROUGET Sylvain, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, MARTINON Martine, MEINARDI Alain, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSSI Jean-Pierre, ROULLE Sylvie, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Madame Françoise TAHERI – Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-Maritimes -
représentant Monsieur **le Préfet des Alpes-Maritimes** – M. Bernard GONZALEZ

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**
Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CIPPOLINI Denis, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, **LIZZANI** Elisabeth, MANE Jean, MOULARD Patrick, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

Madame, Messieurs, ARIN Jan, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, GODIER Stéphanie, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, DAUFES Eric, FLAMAND Pascal, GAILLARD André, MATAS Jean-Michel, ROSIER Roch-Charles, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**



ABSENTS

Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames, Messieurs, CASTELLANI Maryse, GASTAUD-DAVID Fabienne, GENETELLI Patrick, KLEYNHOFF Bernard, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, VOISIN Thierry **Membres Elus.**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, CASALS Jean, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNIO Pierre, BEHAR Claire, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, RIERA Julien, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, **Conseillers Techniques.**



L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé de Peggy MISIRACA-TEYCHENE, Directeur Appui aux Entreprises et Territoires,

CONSIDERANT :

- Que l'Assemblée Générale du 24 juin 2013 a habilité le Bureau, conformément aux textes en vigueur, à préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui nous sont présentés au fur et à mesure que les Plans Locaux d'Urbanisme sont lancés en révision,
- Conformément aux textes en vigueur art. R711-33 du Code de Commerce, art. 29 de notre Règlement Intérieur homologué le 26 août 2015,

DECIDE

De donner les avis précisés dans le tableau ci-dessous :

AVIS PLU

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS	SIGNATURE
BIOT Décembre 2019	Modification n°7 du PLU / Attribuer de nouvelles règles de densité aux anciennes ZAC de Sophia-Antipolis <ul style="list-style-type: none">• Reclassement de zones U en N : nous avons informé les deux entreprises impactées.• Nouvelle règle d'emprise au sol : 15 % maximum avec néanmoins la possibilité de démolir-reconstruire avec l'emprise au sol acquise auparavant.• Espace vert : 60 % minimum pour toute demande y compris le cas démolition-reconstruction. L'emprise au sol maximale n'est donc que de 40 % au maximum.• Stationnement : 70 % des nouvelles places devront être réalisées sous dalle, sous emprise ou en silo.• Secteurs de densification positive : identification de 6 secteurs de parking où il sera possible de créer 30 % d'emprise au sol sous conditions.	Avis réservé	23.12.19
BEAUSOLEIL Décembre 2019	Déclaration de Projet avec mise en compatibilité du PLU / Secteur Grima <ul style="list-style-type: none">• Création d'une opération de logements (notamment pour actifs) dans le secteur Grima sur le site de l'ancienne carrière : 134 logements sociaux + 125 logements pour la résidence séniors,	Avis favorable	23.12.19
Valbonne Janvier 2020	Révision générale du PLU de Valbonne / Arrêt <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} point : réduction du périmètre de l'entreprise Argeville (zonage Ulb : -1,4 ha)• 2^e point : coefficient de biotope trop élevé sur Sophia-Antipolis (65 %) et système de pondération à revoir• Autres : trop de sous-secteurs pour l'ensemble de la technopole Sophia-Antipolis, rappel des points de vigilance sur le projet OpenSky et sur le risque inondation• A noter : prise en compte d'un grand nombre de nos remarques suite à notre contribution de juillet 2019	Avis réservé	/



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS	SIGNATURE
Vallauris Janvier 2020	Révision du PPR inondation de la commune de Vallauris / Arrêt <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} point : en zone bleue, les aires de stationnement de plus de 10 places doivent être surélevées et se retrouvent comprises dans le calcul de l'emprise au sol.• 2^e point : en zone bleue, la reconstruction d'un bien détruit par l'effet d'une crue est interdite.• Autres : les dépôts de matériaux sont interdits en zone bleue.• Prise en compte de plusieurs de nos propositions précédentes notamment la règle de démolition reconstruction avec une emprise au sol équivalente à l'emprise au sol du bâti détruit moins 10 % en zone bleue (par exemple, possibilité de démolir un bâti ayant une emprise au sol de 70 % et de reconstruire un bâti de 60 % d'emprise).• Evolution positive du règlement par rapport au PPRi en vigueur sur la commune concernant les zones rouges. De plus, la carte du zonage est assez similaire notamment pour la ZAE Saint-Bernard.	Avis réservé	/

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 29 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0

Pour : 29

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 20 janvier 2020

Le Président,


Jean-Pierre SAVARINO

